

**PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 24 mars 2009
de
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 24 mars 2009, à Genève, au 47 quai Wilson, dans les salons de l'hôtel Président Wilson, sous la présidence de Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président du Conseil d'Administration .

La séance est ouverte à 15h00 et levée à 16h05.

Après une introduction par Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président, celui-ci constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 27 février 2009 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le 3 mars 2009 dans la Feuille officielle suisse du commerce, organe officiel de publicité de la société.

Le Président désigne Monsieur Olivier MERKT, avocat conseil de la société, comme secrétaire de l'assemblée et Maître Yves AUBERT, notaire à Genève, pour dresser le procès-verbal authentique du point 7 de l'ordre du jour, ceci conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des obligations. Aucune opposition n'étant formée, Monsieur Olivier MERKT est confirmé dans sa fonction de secrétaire de l'assemblée.

Le Président prie également Monsieur Olivier MERKT de fonctionner comme chef scrutateur. Il est assisté par des scrutateurs, selon liste annexée au procès-verbal.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur Peter QUIGLEY.

Le Président informe l'assemblée que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Ces formalités étant accomplies, il est donné lecture de la liste de présence :

Au début de l'assemblée, **87** actionnaires sont présents, possédant ou représentant ensemble **4'609'149** actions nominatives de Fr. 1.- chacune, dont la représentation est exercée comme suit :

Actions représentées par leur titulaire ou un mandataire privé	3'363'544
Actions représentées par des représentants dépositaires	0
Actions représentées par la personne indépendante désignée par la société (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	1'245'605

soit ensemble **58.92 %** du capital-actions.

Avant de passer à l'ordre du jour le Président prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis ce dernier passe la parole à Monsieur Christopher KIRK, Chief Executive Officer. Le texte des exposés de M. Marchionne et de M. Kirk demeureront annexés au présent procès-verbal.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et, aucun quorum de présence n'étant requis, peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS**
 - a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2008 de SGS SA
 - b. Comptes consolidés de l'exercice 2008 du groupe SGS
- 2 Rapport de rémunération 2008** (vote consultatif)
Approbation du rapport 2008 du Groupe sur les rémunérations (Corporate governance).
- 3 Décharge au Conseil d'Administration et à la Direction**
Décharge aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- 4 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA**
- 5 Elections au Conseil d'Administration**
- 6 Election de l'organe de révision**
- 7 Modification de l'article 5ter des statuts (augmentation autorisée du capital-actions)**

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

- | |
|---|
| <p>1 Rapport annuel; comptes de SGS SA et du groupe SGS
a. Rapport annuel et comptes de l'exercice 2008 de SGS SA
b. Comptes consolidés de l'exercice 2008 du groupe SGS</p> |
|---|

Le rapport annuel et les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2008, qui figurent dans le rapport annuel imprimé (dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal), étaient à disposition sur le site internet ainsi qu'au siège de la société conformément aux dispositions légales; chaque actionnaire avait en outre la faculté de les commander.

Personne ne le demandant, il n'en est pas donné lecture.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 14 janvier 2009 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2008, rapports qui figurent en page 161 et 181 respectivement du rapport imprimé, et qui étaient en outre à disposition sur le site internet de la société ainsi qu'au siège de la société, conformément aux dispositions légales.

Personne ne le demandant, il n'en est pas donné lecture.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Après l'intervention d'un actionnaire, le Président ayant donné réponses aux questions, et personne n'ayant d'objection à ce que le rapport annuel, les comptes annuels de SGS SA et les comptes consolidés du groupe SGS fassent l'objet d'un vote groupé, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2008 approuve :
- le rapport annuel
- les comptes annuels de SGS SA et
- les comptes annuels consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2008
tels qu'ils ont été soumis. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'583'810
NON	3'932
ABSTENTIONS	21'432
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'609'174
Majorité absolue pour ce vote	: 2'304'588

2 Rapport de rémunération 2008 (vote consultatif)
Approbation du rapport 2008 du Groupe sur les rémunérations (Corporate governance).

En considération des recommandations émises par EconomieSuisse, et dans un souci de transparence, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport de Gouvernement d'Entreprise.

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du groupe en matière de rémunération (en particulier la section 5), est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2008. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI 4'464'334

NON 120'028

ABSTENTIONS 24'812

Nuls 0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 4'609'174

Majorité absolue pour ce vote : 2'304'588

3 Décharge au Conseil d'Administration et à la Direction

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- a. les membres du Conseil d'Administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2008,
- b. les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2008, ainsi que
- c. les actionnaires représentés au Conseil d'Administration, soit Exor S.A. (anciennement IFIL Investissements SA) et les membres de la famille de Monsieur August von Finck.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'Administration et à la Direction, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2008."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	1'457'253
NON	776
ABSTENTIONS	18'263
Nuls	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote
(après déduction des actions exclues de ce vote) : **1'476'292**
Majorité absolue pour ce vote : **738'147**

4 Décision sur l'emploi du bénéfice net résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	96'447'172
Report de l'exercice précédent	529'755'475
Dividendes impayés sur propres actions acquises en 2008 avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2008	(64'575)
Dissolution de la réserve pour propres actions	(198'841'675)
<hr/>	
Total du bénéfice net disponible	427'425'547
Dividende ordinaire de CHF 35.- par action	
Dividende additionnel de CHF 15.- par action	
Dividende total de CHF 50.- par action (1)	(377'110'700)
<hr/>	
Solde reporté à nouveau	50'314'847
<hr/>	

Le Conseil d'Administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de CHF 427 425 547 :

- ♦ Dividende : CHF 377'110'700
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 50'314'847

étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA (excepté à la Fondation pour l'intéressement du Personnel au Développement du Groupe SGS).

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 50.- brut par action sera payé le 26 mars 2009 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice net disponible, soit :
- payer un dividende de CHF 50.- par action (CHF 377'110'700) et
- reporter CHF 50'314' 847 à compte nouveau."

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'590'988
NON	170
ABSTENTIONS	18'016
<i>Nuls</i>	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote	: 4'609'174
Majorité absolue pour ce vote	: 2'304'588

5 Elections au Conseil d'Administration
--

Monsieur Pascal LEBARD a présenté sa démission avec effet à la date du 24 mars 2009. Après l'avoir remercié pour sa contribution au sein du Conseil d'Administration et du comité d'audit, le Président présente les candidatures de :

- Monsieur Carlo di SANT'ALBANO
- Monsieur Peter KALANTZIS

à l'élection au Conseil d'Administration de la société pour un mandat arrivant à terme à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010, en même temps que tous les autres administrateurs actuellement en fonction.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite et la discussion n'est pas demandée.

Ayant rappelé que conformément à l'article 16, al. 4 des statuts, seuls les administrateurs ayant obtenu la majorité qualifiée des deux tiers seront élus, le Président met au vote les **résolutions** suivantes :

- a) "L'assemblée élit Monsieur Carlo di SANT'ALBANO en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2010. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'176'770
NON	360'389
ABSTENTIONS	72'015
Nuls	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'609'174**

Majorité qualifiée des deux tiers pour ce vote : **3'072'783**

- b) "L'assemblée élit Monsieur Peter KALANTZIS en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2010. "

Cette résolution est approuvée par

voix exprimées

OUI	4'207'893
NON	208'645
ABSTENTIONS	192'636
Nuls	0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'609'174**

Majorité qualifiée des deux tiers pour ce vote : **3'072'783**

Le Président constate que Messieurs Carlo di SANT'ALBANO et Peter KALANTZIS ayant recueilli la majorité des deux tiers des voix, sont **élus**. Il confirme en outre que Messieurs Carlo di SANT'ALBANO et Peter KALANTZIS ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

6 Réélection de l'organe de révision

Le Président expose que le Conseil d'Administration propose d'élire à nouveau Deloitte SA Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS pour l'exercice 2009.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la **résolution** suivante est mise au vote :

"L'assemblée décide d'élire Deloitte SA, Genève, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du groupe SGS, pour l'exercice 2009."

Cette résolution est approuvée par

Voix exprimées

OUI 4'585'694

NON 3'923

ABSTENTIONS 19'557

Nuls 0

Actions présentes/représentées lors de ce vote : **4'609'174**

Majorité absolue pour ce vote : **2'304'588**

7 Modification de l'article 5ter des statuts (capital autorisé)

Le point 7 de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal séparé, dressé en la forme authentique par Maître Yves AUBERT, Notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des obligations.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le lundi 22 mars 2010.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 16h05

.....
Sergio MARCHIONNE
Président

.....
Oliver MERKT
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du Conseil d'Administration
- Exposé du Président de la direction générale
- Liste des scrutateurs
- Rapport annuel 2008